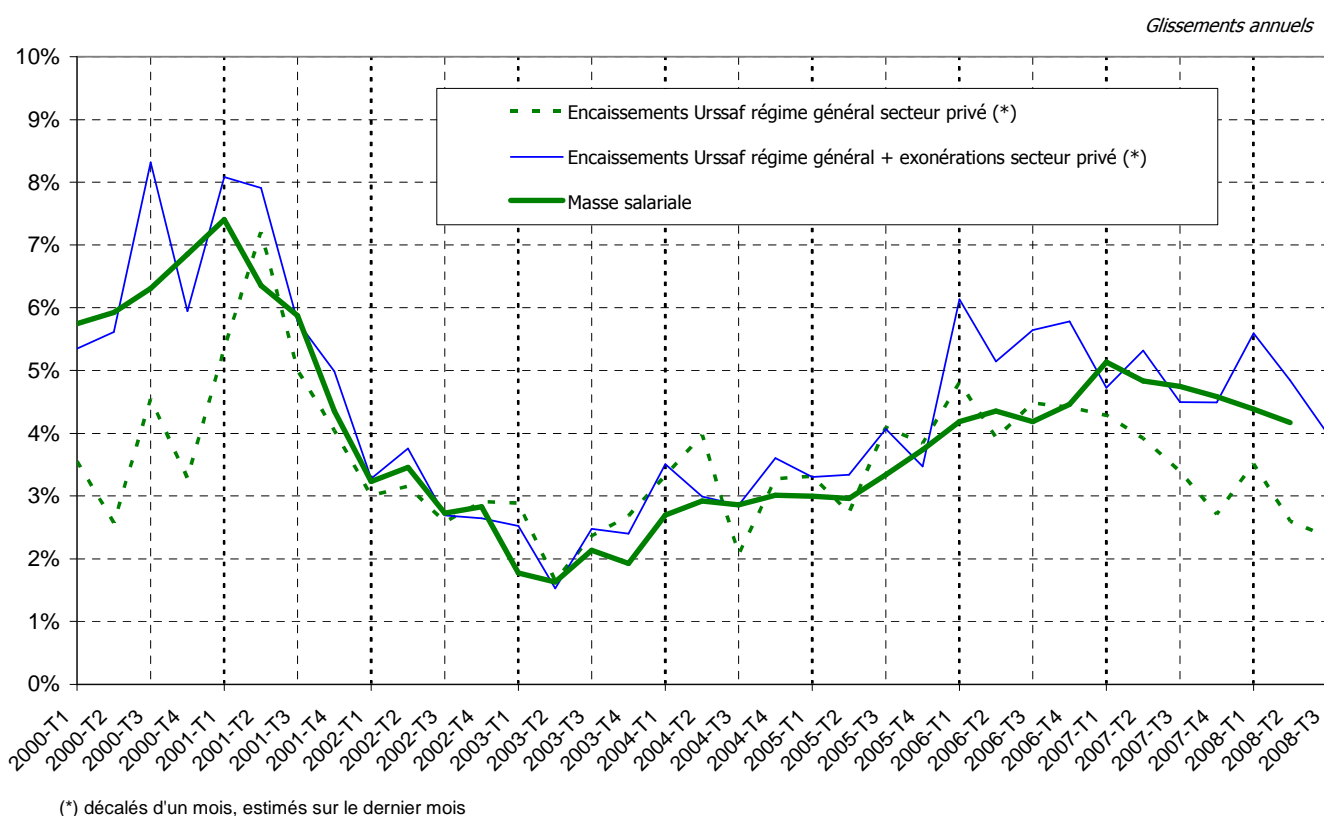


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié chaque année en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La masse salariale du secteur privé, sur laquelle repose la majeure partie des recettes du régime général, ralentit progressivement depuis la mi 2007. Son augmentation a été de **4,2%** en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2008, soit une croissance de **4,5%** sur une année complète mobile. La croissance des encaissements du régime général, en glissement annuel, a été de **2,6%** sur la même période et de 2,4 % au 3^{ème} trimestre 2008. L'écart avec la tendance de la masse salariale s'explique par la montée des exonérations de cotisations (en particulier, la mise en œuvre à compter du dernier trimestre 2007 des exonérations sur les heures supplémentaires), faisant par ailleurs l'objet d'une compensation sous forme d'affectation de recettes fiscales ou de dotations budgétaires de l'Etat.

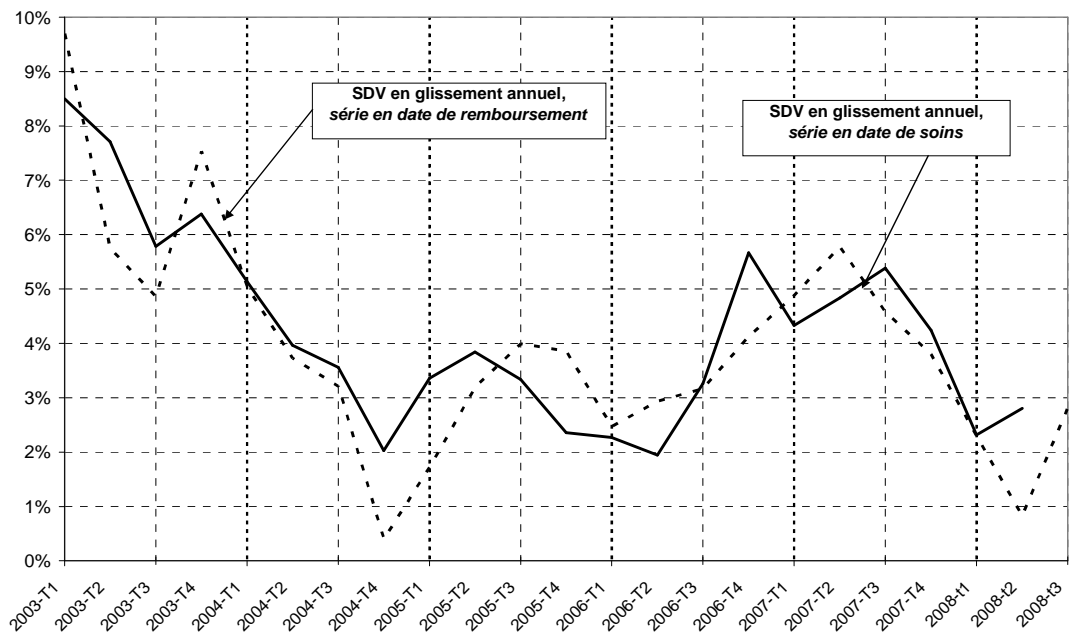
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.).

Ils représentent 32 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2007.

Source : CNAM



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, l'accélération de la progression des soins de ville au 2^{ème} trimestre (2,8% en glissement annuel) s'explique par un impact des franchises moins important qu'au 1^{er} trimestre 2008.

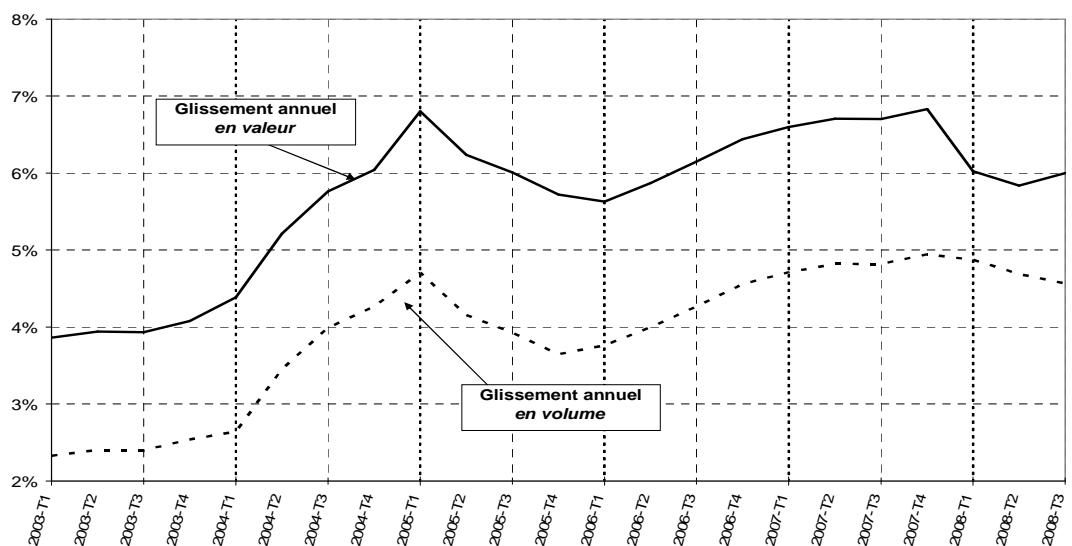
En date de remboursement, l'augmentation des soins de ville sur les dix premiers mois de l'année, par rapport à la période comparable de l'année précédente (PCAP) est de 2,7% en données brutes et de 2,1% en données corrigées des jours ouvrés : elle est de 1,8% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 5,4% pour ceux des auxiliaires médicaux et de 5,1% pour les indemnités journalières ; les dépenses de médicaments sont en baisse de 1,1%.

RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

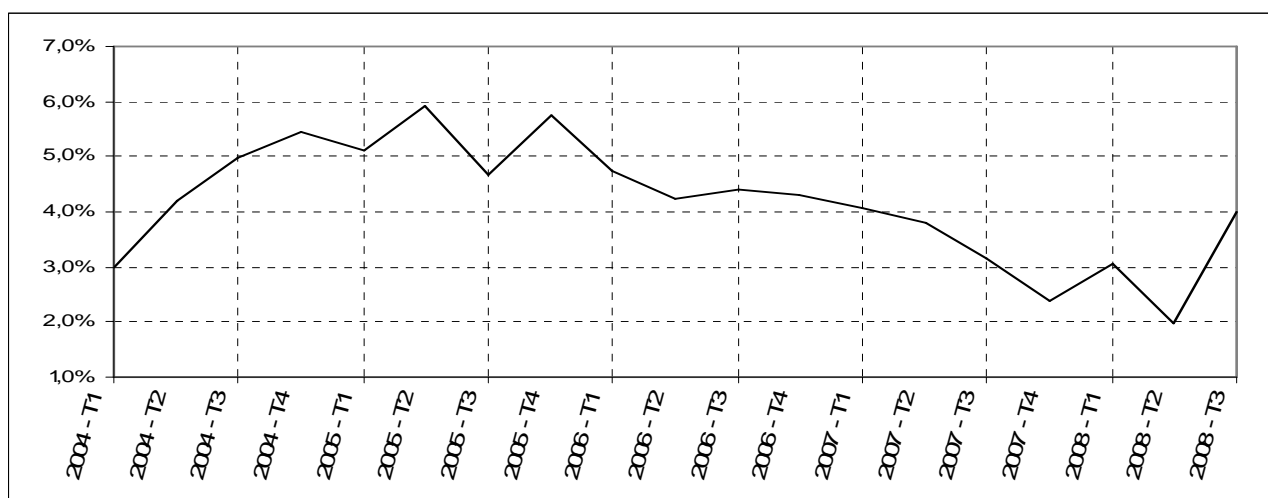
Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles. Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2007.

Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

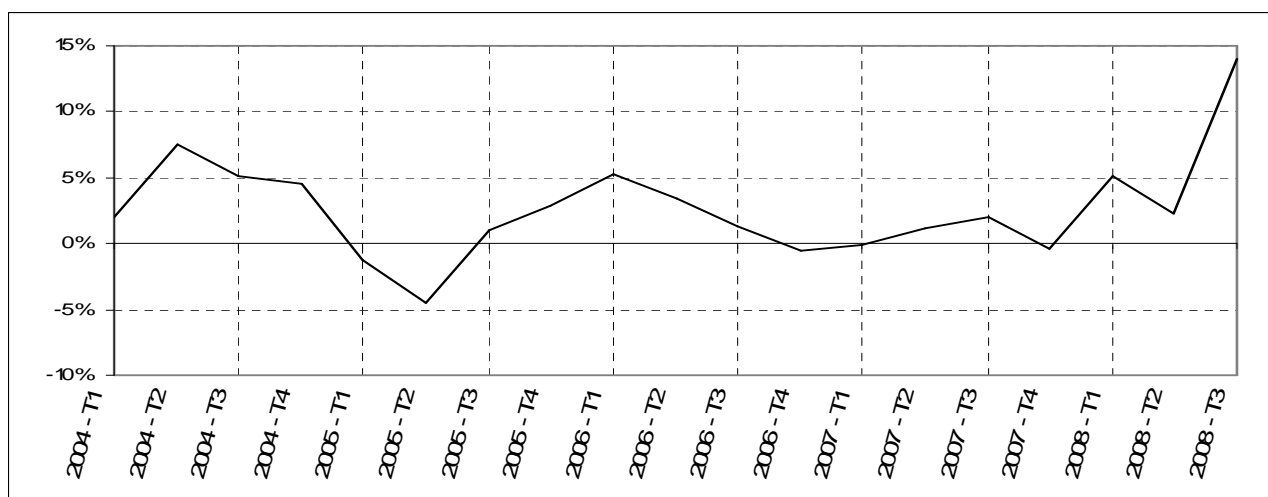


Au 3^{ème} trimestre 2008, les pensions de droit direct augmentent de 6,0% en glissement annuel (soit +4,6 % en volume) et de 6,2% sur une année complète mobile. Sur le 1^{er} semestre 2008, le ralentissement de la progression des prestations retraite en valeur tient à une revalorisation moindre que l'année précédente (+1,1% au 1^{er} janvier 2008 contre +1,8% en 2007). Par ailleurs, au 3^{ème} trimestre, l'accélération de la progression des prestations retraite en valeur tient à la revalorisation exceptionnelle de 0,8 point intervenue en septembre dernier.

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

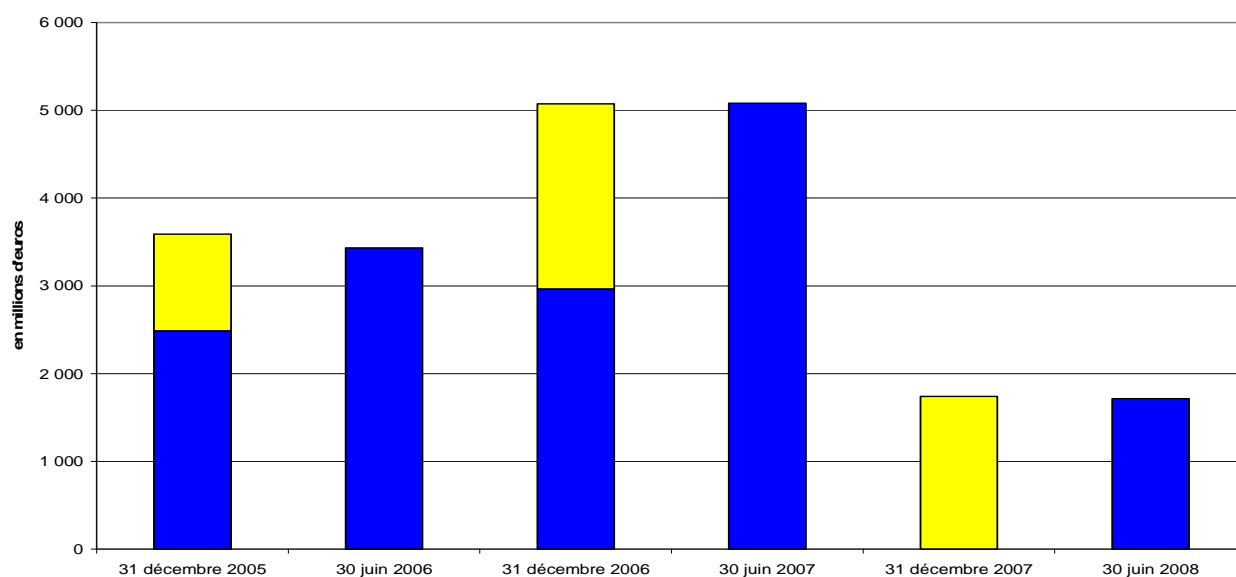
Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :



- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 60% des charges de la CNAF en 2007.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Au 3^{ème} trimestre 2008, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) augmentent de **4,0%** en glissement annuel et de **2,9%** sur une année complète mobile. Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), augmentent globalement de **14,0%** en glissement annuel et de **5,0%** sur une année complète mobile. L'accélération de la progression des prestations familiales et des aides au logement tient notamment au décalage de la date de révision des paramètres de ressources du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} janvier 2009. Cette modification calendaire entraîne un accroissement temporaire des charges du régime au 2nd semestre 2008, les flux de sortie du bénéfice des allocations liés à la révision du barème étant décalés de six mois.

CREANCES SUR L'ETAT

Sommes restant dues par l'Etat



-  Créances nouvelles
-  Créances des exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui restent, à la date indiquée, dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2005, les dettes de l'Etat s'élevaient à 3,6 Md€, dont 2,5 Md€ au titre des exercices 2004 et antérieurs et 1,1 Md€ au titre de l'exercice 2005. Au 30 juin 2006, les dettes au titre de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs atteignaient 3,4 Md€.

Source :

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005.
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Au 31/12/2007, en prenant en compte les versements intervenus en janvier en application de la loi de finances rectificative pour 2007 (0,99 Md€), la dette de l'Etat à l'égard du régime général s'établissait à 1,7 Md€. Au 30/06/2008, cette dette s'établit au même niveau et se décompose de la façon suivante :

- 1,48 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales ;
- 0,23 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale

Les sommes qui étaient dues par l'Etat au régime général au titre des exercices 2006 et précédents (5,1 Md€ à fin 2006) ont été apurées en octobre 2007 (voir Point d'information trimestriel de novembre 2007).

Définitions

Les évolutions en « *glissement annuel* » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « *année complète mobile* » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.

Les évolutions en « *période comparable de l'année précédente (PCAP)* » sont calculées en comparant le niveau observé sur les premiers mois connus de l'année avec celui observé sur les mêmes mois de l'année précédente.